
Séance du 3 Juin 2025

Nombre de membres

en exercice : 10

présents : 8

votants : 8

Date de la convocation: 27/05/2025

L'an 2025, le 3 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme MOREAU Virginie, MM : BRETON Alain, COLIN Thibault, DUC Bernard, FROMET Mathieu, HENNEQUIN Patrice, REBOUSSIN Vincent
Excusé(s) : Mmes : BAUMANN Michèle, THOMAS Laëtitia

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte rendu du Conseil du 06/05/2025

Adopté à l'unanimité

2. Compte-rendu des réunions

Jury d'Assises

COPIL eau

Déjeuner au Conseil départemental du Loir-et-Cher

Congrès des Maires

Réunion de présentation du projet d'adhésion de la commune de Cravant par le Cabinet Gétudes

3. Devis pour la pose de rideaux stores électriques à la salle des fêtes

Délibération 20

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise POUET MENUISERIE pour la fourniture et la pose de rideaux stores occultants et isolants à la salle des fêtes pour un montant de 11955.64€ HT soit 14346.77€ TTC.

La DDSR2025 peut être sollicitée pour ce projet à hauteur de 8000€.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- de retenir le devis de l'entreprise POUET MENUISERIE pour un montant de 11955.64€ HT soit 14346.77€ TTC

- de DEMANDER la DDSR2025 pour ce projet

- d'AUTORISER le maire à faire la demande de subvention à hauteur de 8000€

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

4. Devis de l'entreprise OURCELLES

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SARL OURCELLES pour la modification des avaloirs. Il indique qu'il manque des éléments.

Des ajouts doivent être demandés avant représentation en conseil municipal.

5. Consultation BIOGAZMER

Délibération 21

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation de SAS BIOGAZMER pour la mise en place et l'exploitation d'une seconde ligne de méthanisation agricole au lieu-dit "La Pierre Bataille" à Mer (41), avec un stockage de digestat liquide déporté à Tavers (45).

Après délibérations, le conseil municipal, à la majorité, DECIDE de donner un avis favorable au projet de SAS BIOGAZMER.

A la majorité (pour : 6 contre : 2 abstentions : 0)

Questions diverses:

- Boîte aux lettres de Villemuzard
- Refus de zones PLUi
- Entretien des plantations autour des cavurnes et du terrain côté cimetière
- Terrain au carrefour de Villemuzard
- Vidange des fosses
- Repas républicain du 14 juillet
- Formation défibrillateur

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bruno DENIS